Fédération Tahitienne de Natation

Mandature 2015-2019

B.P 1794 – 98 713 Papeete – TAHITI – POLYNESIE FRANÇAISE
Tel./Fax/Répondeur : (689) 40 43 89 90 / Cell./Vini : (689) 87 24 85 39
federationtahitiennedenatation@gmail.com / N° TAHITI 281 220
www.federationtahitiennedenatation.pf / www.swimtahiti.com

COMPTE-RENDU – Conseil Fédéral numéro 006 du 24 mars 2016.

INVITE(S) PRESENTS ET ABSENTS			
Présent(s) :	En qualité de membres du Conseil Fédéral : SOMMERS Michel, CHANGUES Moana, RAOULX Carol, AGNIERAY Arthur, NG PAO Patricia, VERMOREL Jean-Marc, TEAMOTUAITAU Jean-Marie, AITAMAI Tania, DELAFOULHOUZE Jean-Louis	**Absent(s) :**	MARAETEFAU Christian, LEQUEUX Didier (procuration à VERMOREL Jean-Marc), JEZEQUEL Céline, DIAZ Jean, DUPONT François
		Invités :	En qualité d'employés : CLAIREFOND Françoise, TETAHIOTUPA Teiki
Heure de début : 17h45		Heure de fin : 20h00	

REDACTION ET DIFFUSION			
Tous les membres du Conseil Fédéral présents ou absents, Monsieur TETAHIOTUPA et Madame CLAIREFOND.			
Rédacteur :	RAOULX Carol	**Date :**	23/05/2016

ORDRE DU JOUR

M.SOMMERS lit l'ordre du jour adressé par ses soins :

1- Remplacement du CTF

Il en détaille son déroulement conformément au programme suivant :

a) Rappel des conditions d'octroi de la subvention CTF
b) Rappel du cadre légal de l'emploi
c) Présentation du travail de CTR en France
d) Présentation de l'évolution du poste de CTF/FTN (20 min max)
e) Présentation du travail de 2 CTF (Triathlon – Basket)
f) Débats échanges entre les membres
g) Validation d'une configuration de poste
h) Nomination des membres de la commission de recrutement

2- Questions diverses.

ITEM	COMPTE RENDU
1	**Remplacement du CTF**
a)	*Conditions d'octroi de la subvention CTF* T.TETAHIOTUPA signale que la MAAT a été informée de sa démission et qu'elle a adressé en retour une note de son positionnement sur le dispositif et le financement des CTF, à défaut de pouvoir intervenir ce soir. Il fait lecture de cette note remise en séance. Il indique qu'à titre personnel, il a commencé avec un BEESAN et qu'il a obtenu son BE2, 2 ans après son recrutement. J-M.VERMOREL demande s'il y a une spécialité requise à l'embauche. T.TETAHIOTUPA répond que c'est le niveau requis qui est le plus important et fait état des cas de Jérémie LEFORT (BE1 de surf passé CTF à la fédération handisport) et Ghani YALOUZ (DTN d'athlétisme venu de la lutte).

RC

ITEM	COMPTE RENDU
	V.TOUMANIANTZ intervient sur l'augmentation de la rémunération : le niveau de rémunération horaire peut être augmenté si on réduit le nombre d'heures effectuées.
b)	*Cadre légal de l'emploi* Le CTF est sur un contrat de droit privé régi par le code du travail polynésien. En France métropolitaine, il existe une convention collective nationale du sport depuis 2006, qui n'est pas applicable en Polynésie française.
c)	*Présentation du travail de CTR en France métropolitaine* Les conseillers techniques régionaux (CTR) sont des fonctionnaires du ministère mis à disposition des fédérations : il existe d'ailleurs différentes colorisations des postes de CTR (des textes et des tableaux présentés en séance par T.TETAHIOTUPA sont joints en annexe). Au niveau de la Nouvelle-Calédonie, le CTR a 3 grandes activités : • Coordination du pôle espoir Océania ; • Mission de directeur de ligue ; • Intervention ponctuelle pour entraîner ou former : peu d'intervention sur les bassins.
d)	*Présentation de l'évolution du poste de CTF de la FTN* Un rappel historique : T.TETAHIOTUPA est recruté en 2009 après une première tentative faite auprès du conseil fédéral en 2008. Il devient ainsi le second CTF de Polynésie après E.ZORGNOTTI au triathlon. Il est procédé à la lecture de la fiche de poste actuelle du CTF (jointe en annexe) qui comporte les 3 fonctions suivantes : 1) Entraînement des sportifs de haut niveau ; 2) Ingénierie de formation fédérale ; 3) Encadrement et direction de la fédération. L'accord passé à son arrivée à la FTN consistait à développer des activités pour financer le poste de CTF –partie FTN- sachant que 70% l'étaient par la MAAT. Le PISAN a permis de dégager un bénéfice de 1 MF à partir de la 3ème année. M.SOMMERS indique que T.TETAHIOTUPA a développé d'autres projets comme : • Les formations aquatiques ; • Le financement et le recrutement d'un cadre administratif (prise en charge de 1 MF au travers du CNDS) au sein de la FTN. Il y a à ce jour, 11 fédérations sur 32 qui bénéficient d'un CTF et seulement 5 qui disposent d'un cadre administratif : T.TETAHIOTUPA annonce que les prochaines dotations du CNDS serviront à financer soit 1 CTF, soit 1 CA. T.TETAHIOTUPA rappelle les grands projets mis en place depuis qu'il est CTF : • La mise en place de la section sportive d'Anne-Marie JAVOUJEY avec Cédric BOUILLY qui intervient pour le compte de la FTN. Celui-ci a donné une nouvelle dimension à ce poste de coordinateur ; • Le nouveau cadre réglementaire de la FTN depuis son rattachement à la FFN ; • Le programme social organisé par F.CLAIREFOND ; • Le programme santé organisé par C.SERIN ; • La création de l'INFP et la mise en place de formations labellisées. Il rappelle également les échecs : • Le Waterman Tour : la FTN a pu voir la potentialité de développement d'activités lagonnaires ; • La gestion des bassins : juste en suspens pour le moment. Il signale l'accompagnement des personnels qu'il a assuré afin de les rendre autonomes. Il présente ensuite le document (joint en annexe) détaillant les volumes horaires correspondant à la charge d'activité du CTF sur 8 thématiques. C.RAOULX indique qu'il serait pertinent de reformater la fiche de poste du CTR en distinguant, missions, activités principales et tâches-type selon un modèle éprouvé à l'OPT.

ITEM	COMPTE RENDU
e)	*Présentation du travail de 2 CTF d'autres fédérations (E.ZORGNOTTI au triathlon, G.ADAMS au basket-ball)* Pour G.ADAMS : • Il est chargé de mettre en place plusieurs missions ; • Il dispose d'une lettre de mission dont il dépasse aujourd'hui le périmètre ; • Il a un gros chantier de formation qui lui prend beaucoup de temps car il y a très peu d'éducateurs diplômés : il dispose de l'agrément de la FFBB et de la fédération océanienne de basket-ball ; • Il s'occupe aussi du développement du basket-ball, de sa promotion, du développement du joueur ainsi que des sélections polynésiennes. • Il avoue qu'il a des difficultés à tout faire et espère pouvoir étoffer sa direction technique grâce à la formation de 12 éducateurs. • Il estime qu'il s'éparpille trop avec un 1/3 de son action qui relève du bénévolat qu'il tente de compenser avec la direction de la FTBB. Pour E.ZORGNOTTI : • Est le premier CTF du territoire, nommé en 2008 ; • A œuvre pendant 8 ans au sein de la fédération de triathlon en tant que prestataires, et le financement de son poste était assuré par la recherche de sponsors et l'organisation d'évènements : il continue à le faire aujourd'hui ; • A son sens, le profil-type d'un CTF est multi-tâches : o Savoir organiser une compétition ; o Rechercher des solutions de financement ; o Servir de lien avec les élus qui doivent impulser une politique sportive ; o Conduire des projets variés et multiples : formation, développer le sport chez les scolaires et le sport de masse, être à l »écoute des clubs. • Les conditions de la réussite : o Bien communiquer même s'il y a beaucoup de choses qui ne le permettent pas toujours ; o harmonie entre le CTF et le CF. • Signale le travail qui est conduit actuellement par l'ensemble des CTF avec la MAAT et le ministère, afin de sortir les coûts des CTF du budget des fédérations qui sont pénalisées du fait de l'augmentation de ces charges. M.SOMMERS indique que l'objectif de ces interventions extérieures était de voir de quelle manière les autres CTF évoluaient sur leur poste. G.ADAMS ajoute que : • la direction technique de la FFBB représente 10% de son budget ; • il a la chance d'avoir un secrétaire administratif (élu bénévole) ; • il participe à toutes les commissions de la fédération et en gère même certaines. E.ZORGNOTTI intervient : • sur l'arbitrage, il est aujourd'hui soulagé par ceux qu'il a formés ; • regrette que T.TETAHIOTUPA démissionne car il a bien évolué depuis ses débuts ; • il a tenu à avoir un niveau d'exigence élevé pour montrer que le CTF a un rôle important. G.ADAMS conclut leur intervention en rappelant ce qui s'est passé durant les Jeux du Pacifique avec la bonne ambiance qui régnait autour de l'équipe de natation polynésienne.
f)	*Phase de débat* **T.AITAMAI** : a noté qu'il est souvent revenu la nécessité de la confiance entre le CTF et le CF et demande si c'est le manque de confiance à son égard qui motive le départ de T.TETAHIOTUPA. **V.TOUMANIANTZ** : indique que le CTF n'a pas forcément à être tout le temps sur le terrain

ITEM	COMPTE RENDU
	comme signalé par G.ADAMS. Un cadre peut aménager son agenda de travail. **M.SOMMERS** : dit que le conseil n'est pas là pour juger T.TETAHIOTUPA mais pour recruter un nouveau CTF. Il estime pour sa part que T.TETAHIOTUPA a répondu aux attentes de la lettre de mission et qu'il a eu à se repositionner sur d'autres domaines que celui du technique sur lequel il n'était pas reconnu. Il rappelle qu'il souhaite que les membres du CF s'investissent sur les actions et projets de la FTN. **T.AITAMAI** : indique que la confiance semblait être entre le CTF et le président de la FTN alors qu'elle n'existait pas à I MUA. **V.TOUMANIANTZ** : prend aussi à sa charge, une part des griefs portés contre T.TETAHIOTUPA pour la tendance à se décharger sur les salariés de la FTN (surtout CTF). Demande s'il ne faut pas opérer des délégations du CF vers les commissions et les cadres techniques. **M.SOMMERS** : rappelle le besoin de référents, qu'on vient en conseil avec le sentiment qu'il va falloir se battre. Confirme que T.TETAHIOTUPA quitte la FTN le 31 juillet 2016. **A.AGNIERAY** : dit qu'il faudrait définir la feuille de route de la FTN afin de fixer celle du CTF. **M.SOMMERS** : voit la réponse à cette proposition à l'issue du séminaire FTN qui pourrait s'organiser en milieu de saison. **C.RAOULX** : indique qu'il faudrait reprendre la fiche de poste actuelle (exigences MAAT, besoins FTN) avec des % d'activités permettant d'ajuster l'action du CTF en fonction des besoins annuels. **T.TETAHIOTUPA** signale que le NFS n'a une durée de vie que de 3 ans maximum car c'est aujourd'hui un projet pilote porté par la FTN qui devra être généralisé par les clubs. **M.SOMMERS** synthétise les actions à conduire : • La fiche de poste actuelle du CTF est à compléter ; • La détermination des conditions de candidature : niveau de diplôme requis, date de disponibilité ; • L'élaboration de l'appel à candidature ; • La méthodologie de recrutement : durant sa mission prochaine en France, il voudrait conduire les entretiens avec la commission de sélection par visioconférence. **C.RAOULX** : pose le problème de la durée d'embauche (CDI, CDD de 3 ans maximum) afin de permettre à nos actuels étudiants en sport (STAPS, ...) de pouvoir prétendre à occuper ce poste.
g)	*Constitution de la commission de recrutement* Afin d'examiner, d'étudier et de définir un classement des candidats au poste de CTF, le CF crée une commission de recrutement, temporaire constituée : • Du président de la FTN, également président de la commission ; • D'un représentant de chaque club, membre du CF : ○ Pour le CNP : Jean-Marc VERMOREL ; ○ Pour l'OLP : Arthur AGNEIRAY ; ○ Pour I MUA : a priori Jean DIAZ (à confirmer) ; ○ Pour Taina Natation : J-L.DELAFOULHOUZE propose de déléguer à un autre membre du CF qui est en définitive Jean-Marie TEAMOTUAITAU ; • Le président de la FTN propose à Carol RAOULX d'intégrer la commission. Pour le rôle de la commission, il faut se référer à la note de T.TETAHIOTUPA.
2	**Questions diverses** Néant.

Le secrétaire de séance
RAOULX Carol

Le Président
SOMMERS Michel